

Déclarations de ministres

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, mon collègue confond les programmes, je pense. Nous négocions actuellement avec la plupart des unités de négociation qui représentent une forte proportion de femmes. Dans le cadre de ces négociations, nous accorderons des hausses salariales qui feront progresser considérablement la rémunération des femmes.

Je répète que l'on ne peut rien faire sans objectifs et sans savoir où l'on va. Le gouvernement sait où il va en matière d'équité au niveau de l'emploi.

M. le Président: Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) souhaite-t-il soulever la question de privilège?

M. Axworthy: Monsieur le Président, je voudrais soulever la question de privilège au sujet des déclarations faites hier à la Chambre par le ministre de l'Environnement (M. McMillan). La secrétaire parlementaire du ministre m'informe que ce dernier n'est pas présent aujourd'hui, mais qu'il sera à la Chambre mardi. Je soulèverai ma question de privilège à ce moment-là, afin que le ministre puisse y répondre personnellement.

M. le Président: Je remercie le député.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Richard Grisé (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement aux 10 pétitions portant les numéros suivants: 332-4668, 332-4748, 332-4751 à 332-4755 incl., 332-4760, 332-4761 et 332-4772.

(Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des pétitions précitées.)

* * *

LES TRANSPORTS

L'ANNONCE D'UNE LOI VISANT À CRÉER UN BUREAU INDÉPENDANT D'ENQUÊTE SUR LES ACCIDENTS DE TRANSPORT

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Monsieur le Président, en tant que ministre des Transports, la sécurité de notre système de transport est une première préoccupation du ministère. C'est pour cette raison que je présente aujourd'hui une loi visant à créer un bureau indépendant d'enquête sur les accidents de transport et couvrant l'ensemble des modes de transport au Canada.

Un bon système d'enquête est essentiel pour assurer la sécurité des transports. Le nouveau bureau améliorera la qualité des enquêtes sur les accidents ferroviaires et maritimes aussi bien qu'aériens. La création de ce bureau indépendant garantira également que les enquêtes sont menées de façon juste et

objective. Il en résultera une sécurité accrue dans les transports.

Bien sûr, le Canada possède déjà un excellent dossier en matière de sécurité dans les transports. Cette situation est attribuable à la vigilance constante et aux efforts de plusieurs, tant au gouvernement que dans son personnel, que dans l'industrie privée. Toutefois, nous ne devons jamais nous permettre de nous asseoir sur nos lauriers.

Notre gouvernement s'est engagé à aider, par tous les moyens possibles, ceux qui travaillent à améliorer la sécurité dans les transports. Mon ministère effectue des recherches pour rendre l'équipement plus sécuritaire, comme celles sur les feux de jour pour les automobiles, sur les masques anti-fumée dans les avions et sur des enregistreurs de locomotives.

Nous modernisons l'équipement pour faciliter la navigation aérienne et maritime. Nous dirigeons des programmes de formation et de sensibilisation du public, tels que l'opération Gareautrain, afin de réduire les accidents aux passages à niveau, et divers programmes de sécurité nautique de la Garde côtière pour les pêcheurs et le public. Nous octroyons des fonds aux provinces pour l'instauration d'un code national de sécurité.

De plus, monsieur le Président, nous mettons constamment à jour nos règlements sur la sécurité et améliorons la capacité d'application des règlements.

• (1210)

[Traduction]

En plus de toute cette activité, le gouvernement a proposé et le Parlement a adopté, dans la Loi nationale sur les transports, une politique nationale sur les transports qui fait de la sécurité notre principal objectif. Le gouvernement prend l'engagement en question très au sérieux. Nous avons présenté de meilleures mesures législatives sur la sécurité pour tous les modes de transport réglementés par le gouvernement fédéral.

En 1985, le Parlement a adopté des modifications à la Loi sur l'aéronautique qui nous permettent de compter sur le meilleur régime de sécurité depuis 60 ans. En 1987, on a adopté des modifications quant à la sécurité à la Loi sur la marine marchande du Canada. Tout récemment, la Chambre a adopté la Loi sur la sécurité ferroviaire dont le Sénat est maintenant saisi. Aujourd'hui, nous sommes saisis du dernier projet de loi sur la sécurité des transports—la Loi visant à créer un bureau indépendant d'enquête sur les accidents de transport. Ce projet de loi améliorera également la sécurité des transports.

Les accidents de transport impliquant des navires, des trains et des productoducs feront dorénavant l'objet d'une enquête par un organisme indépendant qui devra rendre des comptes au Parlement. Ce bureau, comme le Bureau canadien de la sécurité aérienne, sera tout à fait distinct des organismes responsables de la sécurité et de la réglementation économique des modes de transport concernés.

Ceux qui prennent des règlements sur la sécurité et les appliquent seront indépendants de ceux qui font enquête sur des lacunes possibles dans la réglementation et la mise en application. Il n'y aura plus de risque de conflits d'intérêts.